

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 MARS 2023

Date de la convocation
2.03.2023

Nombre de conseillers
En exercice **29**
Présents **25**
Votants **28**

L'an deux mille vingt trois
le huit mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET,
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER,
M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, M. VILLAIN.

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Brice OLIVIER

Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pur
l'année 2023**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La Ville de Loudun accorde chaque année une subvention à son Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS), afin de lui permettre de mener à bien ses missions. Pour l'année 2023,
le montant de la subvention prévue au budget est de 250 000 €.

Considérant l'obligation du CCAS de faire face au versement des salaires de son
personnel et d'assurer la continuité de l'activité du service, cette subvention doit être versée dans
les meilleurs délais, soit avant le vote du budget 2023.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur l'attribution d'une subvention de 250 000 € au CCAS ;
- autorise le versement de la subvention avant le vote du budget 2023 ;
- autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **17 MARS 2023**

Publié le : **17 MARS 2023**

Notifié le :